



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1047) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION « LE BANQUET CELESTE », A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-168
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président, Monsieur Vincent JAUNEAU, dont le siège est situé 8, rue du Dr Regnault, 35000 Rennes, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 25 février de 11h00 à 18h00 et le 23 avril 2025 de 13h00 à 18h00 (19h00 pour l'accord de sortie du clavecin) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président, Monsieur Vincent JAUNEAU, dont le siège est situé 8, rue du Dr Regnault, 35000 Rennes, une convention de location de salle, pour un montant de 136,80 € TTC (cent-trente-six euros et quatre-vingt centimes) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 25 février de 11h00 à 18h00 et le 23 avril 2025 de 13h00 à 18h00 (19h00 pour l'accord de sortie du clavecin).

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250613-lmc1H13038H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025
Date de Publication : 13/06/2025